

De même que les filles des manufactures et des maisons honteuses de Montréal inaugureront la mode des cheveux coupés sur le front, de même elles eurent le privilège et l'honneur de se voir invitées dans leur parure de tête par la haute société, et par l'aristocratie.

La première fois que nos candides campagnardes viront à l'Église, le Dimanche quelques uns de ces nouveaux chapeaux, elles se disaient entre elles: Regardez donc comme elle a l'air effronté; Les jeunes garçons de nos villages, qui connaissaient un peu la ville, se vantaient d'avoir vu une torquette. Les moins sévères la montraient du doigt, et les petits garçons riaient beaucoup.

CORRESPONDANCES.

Montmagny, 16 août 1880.

Mon cher Vrai Canard,

Au dernier terme de la Cour d'Appel, à Québec, un avocat cita à l'appui de son argumentation l'article 132 du Code Prussien qui dit: "Celui qui aura fait incarcérer un individu et le juge qui aura accordé illégalement cette incarcération, sont solidairement responsables envers la personne victime de cet acte arbitraire."

Mais, ce Code prussien là n'est vraiment pas bête! qui rend les juges responsables de leurs jugements, comme le commun des mortels sont responsables des torts qu'ils causent à autrui.

Ne trouves-tu pas, mon cher Canard, badinage à part, que messieurs nos juges sont un peu trop à l'abri?

S'il plaît à quelqu'un de ces messieurs, je ne veux pas faire allusion à personne en particulier, de tracasser un avocat, d'exercer une petite vengeance contre un ancien adversaire politique ou des adversaires de leurs amis politiques, on ne se gêne pas le moindrement du monde de faire panacher la balance du côté que cela convient le mieux.

Un exemple entre mille, dans un district qui n'est pas à cent lieues de celui-ci; un juge était à rendre un jugement sur une affaire de listes électorales, ne sachant quel motif donner pour condamner une foule de personnes aux frais, car il n'y avait aucune preuve dans le dossier pour l'y autoriser, déclara en levant les yeux au ciel, qu'il était pénible de condamner ces pauvres malheureux à des frais considérables, mais qu'il y avait un proverbe qui disait: *Que quand on se couche avec les chiens, on court le risque d'attraper des puces*, pour cette raison ces pauvres diables ne devaient pas être surpris de se voir condamner à payer plusieurs centaines de piastres, en faveur de son... fils.

Il n'y avait pas d'appel de ce jugement! ces MM. sont trop certains de l'impunité.

Pour nous ici, dans ce district, nous ne serions pas fâchés de voir introduire dans le Code Canadien, l'art. 132 du Code Prussien, ou quelque chose d'analogue qui rendrait un juge responsable de ses mauvais jugements.



LE COMMIS VOYAGEUR A QUEBEC.

LES POLICEMAN:—Ah ben, on t'y prend. Un homme de Montréal qui veut vendre ses marchandises à Québec. Vite, les monottes. Ho en prison!!! (historique.)

Aux prochaines élections, qu'un parti politique prenne pour programme qu'il travaillera à faire passer une loi pour rendre les juges responsables de leurs mauvais jugements et je puis lui garantir un succès immense, car la masse du peuple sera indubitablement pour cette réforme. UN HABITANT.

M. le Vrai Canard,

J'ai un panier de pommes, j'en vends la moitié à raison de 6 pour 1 centin, l'autre moitié à raison de 3 pour 1 centin. Est-ce que je n'aurais pas aussi bien fait de les vendre 5 pour 2 centins?

Il y en a qui disent que c'est la même chose, d'autres qui disent que non. Qui a raison? X.....

Mon Vrai Canard,

Voici ce qui s'est passé l'autre jour sur la rue Ste. Catherine au coin de la rue Wolfe. M. X... propriétaire à l'aise a refusé péremptoirement d'ouvrir sa portes aux Sœurs de la Providence qui emmenaient avec elles sa propre mère. M. X... pendant deux heures cette vieille femme âgée de 90 ans a été exposée aux regards avides de la populace. Elle roulait vers la foule ses yeux hagards et essayait mais en vain, de se soulever. Ses bras décharnés n'avaient plus de force.

Enfin un charrotier bienfaisant ému de pitié la fit monter dans sa voiture pour la transporter à l'Asile.

Tu voudras peut-être savoir pourquoi les sœurs n'ont pas gardé Mme X...? C'est parce que M. X... avait la lâcheté de ne pas payer la pension de sa mère?

Maintenant, cher Vrai Canard, veux-tu exposer au mépris des honnêtes gens, un monstre aussi inhumain, le stigmatiser à ta manière. Scio, mords ou assomme, peu importe. C'est à toi de décider le châtimement.

Je te signale seulement le coupable. Exécute-le, sois le bourreau et je serai le dénonciateur.

UN PUR CANAYEN.

COUACS.

Aujourd'hui les tomates se vendent deux cents la douzaine. Allons, Monsieur Taillon, un bon mouvement comme disait la Patrie acceptez la place de recorder et donnez-nous une élection dans Montréal-Est. C'est si drôle! Laissez-nous entendre Thibault.

Un volontaire du 65ième disait dernièrement à un de ses compagnons d'armes:

—Que veut dire le mot "tinsmitte"?

—Ca veut dire ferblantier.

—Non, le mot "tinsmitte" que l'officier nous dit lorsqu'on est pour se débânder?

Le volontaire voulait savoir la signification du commandement *dismiss*.

Le cheval d'un laitier qui servait ses pratiques sur la rue St. Denis a pris le mors aux dents hier matin. L'animal a arrêté sa course vertigineuse au coin de la rue Ontario, près de la fontaine publique; circonstance qui laisse planer des doutes sérieux sur l'honnêteté du sonmaître.

Conversation entendu dans les chars entre la Rivière du Loup et Montréal, sur le chemin de fer Q. M. O. & O.

Madame B.—Pat veux-tu me dire à qu'elle heure le Rail-road arrive à St. Léon, this evening?

Monsieur B.—La p'tite, je crois qu'on arrive à la Rivière du Loup à six heures et demie.

Madame B.—Tai toi donc, habitant, tu sais bien que les chars arrivent au Spring à six heures.

Monsieur B.—Mai, tais-toi, la p'tite; ne te fâche pas pour rien.

Madame B.—Si tu te tais pas, je vas te montrer à vivre parmi le monde, mon chausson d'habitant.

Monsieur B.—Tai, toi donc la p'tite, tu as plus de raison que cela, tu connais dans la position que tu es.

Madame B.—Je vas te montrer

la position que j'ai, si je te poigne par les cheveux, je te les arrache tous.

Inutile de vous dire que Monsieur B. n'a que quatre au cinq cheveux sur la tête qui lui reste.

P. S.—Ce fameux couple n'est marié que depuis que trois ou quatre mois.

Réponse au dernier Problème. Le poisson as 8 pieds de long.

Tête.....1 pied.
Corps.....4 "
Queue.....3 "
8 "

Une solution satisfaisante du dernier problème nous a été donnée par

MM. John Dupuy, Sherbrooke; N. Dancose, do; W. H. Pepin, South Roxton; Arthur Robert, Trois-Rivières; P. J. Puel, St. Charles Bellechasse; S. Robin, St. Roch, Québec; O. M. Gagnon, Sherbrooke, Charles Gigault, St. Damase; R. G. T. Dubord, St. Roch, Québec; A. S. Lasalle, Yamaska; J. A. Montmagny, Québec; S. H. Martel, Warwick Alphonse Désautels, St. Jean, P. Q.; T. McKercher, Montréal; Stanislas Beauregard, St. Césaire; Emile Lebert, St. Henri; Henri Beaudry, Montréal; A. Martin, do; Henri 237, rue des Allemands; Ant. Favreau, Montréal.

PROBLEME.

Quatre cultivateurs ont loué une pâture moyennant \$975.00.

Le 1er y a mis 5 bœufs pendant 54 jours, le 2ème, 7 vaches pendant 63 jours, le 3ème, 8 génisses pendant 75 jours, et le 4ème, 6 chevaux pendant 50 jours. On calcule que pour la pâture 1 bœuf dépense 1½ fois autant qu'une vache, ou 2 fois autant qu'une génisse, ou 1½ fois autant qu'un cheval. Quelle part devra payer chaque cultivateurs.

Le docteur et le malade imaginaire.

—Voyons, de quoi vous plaignez-vous? vous me dites que vous mangez bien?

—Oui, docteur.
—Vous buvez bien?
—Oui, docteur.
—Et vous dormez bien?
—Ah oui, docteur.

—Eh bien, alors je vais vous donner une prescription pour tâcher de remédier à tout ça.

Un cigare contient des acides acétique, formique, butyrique, valériques et prussique, du créosote, de l'acide phénique, de l'hydrogène sulfurée, de la pyridine, de la virodine, de la picoline, sans compter certaines proportions de feuille de chouine. C'est pour cela qu'il est impossible de se procurer de bons cigares à moins de payer cinq cents pour deux.

Un pauvre diable est traduit devant Son Honneur pour avoir vendu de la boisson. Le juge appelle un témoin et lui demande ce qu'il y avait dans le baril.

Eh bin, Votre honneur, j'sais qu'a un bout du baril y avait "Whisky" et l'autre bout "Pat Duffy"; mais sur mon serment j'pou pas dire si c'est "Whisky" ou bin "Pat Duffy" qu'était d'dans.